

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de la séance du**  
**17 JUIN 2011**

**ORDRE DU JOUR**

- 0 Intervention du Conseil de développement de la COMPA – 19h00
- 1 Étude et vote du procès verbal de la séance du 19 mai 2011
- 2 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal privé du 26 mai 2011
- 3 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3.1 **Élections sénatoriales 2011**
    - *Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs*
- 4 **URBANISME**
  - 4.1 **Cession foncière**
    - *Vente du chemin de la Planchette à Monsieur Cailler Daniel – La Roche*
  - 4.2 **Plan Local d'Urbanisme**
    - *Inventaire des zones humides et des cours d'eau*
  - 4.3 **Assainissement**
    - *Raccordement de la ZI du Château Rouge et de La Mondaire au réseau d'assainissement d'Ancenis*
- 5 **FINANCES**
  - 5.1 **Dotations de fonctionnement (DGF et DSR)**
    - *Actualisation des critères physiques de la commune*
  - 5.2 **Budget Assainissement 2011**
    - *Décision Modificative n°1*
  - 5.3 **Tarifs municipaux**
    - *Fixation des tarifs 2011-2012 (Bibliothèque, Spectacle vivant)*
- 6 **CULTURE**
  - 6.1 **Bibliothèque**
    - *Suppression de documents du fonds de la bibliothèque*
- 7 **DÉCISIONS DU MAIRE**
- 8 **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

x x x

L'an deux mille onze, le DIX SEPT JUIN, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CLOUET, Maire.**

**Étaient présents :**

M. Jean-Yves Clouet, M. Antony Aurillon, Mme Martine Hais, Mme Odile Collineau de Meezemaker, M. Jean-Bernard Garreau, M. Marcel Lehy, M. Pierre Maulny, Mme Nadine You, Melle Flavie Allegret-Bourdon, Mme Sylvie Chevalier, M. André Belleil, M. Pascal Gallard, Mme Yveline Monier, M. Jean-Yves Clémenceau, M. Jean-Luc Béziaud, Mme Josiane Guilloteau, M. Bruno Chicoisne, Mme Brigitte Pageau, Mme Jacqueline Depeyras, M. Bernard Laouenan, M. Christophe Andreolletti, M. Paul Goiset.

**Étaient absents excusés :**

M. Vincent Pineau (procuration à M. Jean-Yves CLOUET), Melle Nathalie Gourbil (procuration à Mme Yveline Monier), Mme Isabelle Thévenot (procuration à M. Marcel Lehy), M. Eric Vigneron (procuration à M. Pascal Gallard), M. Fabien Gautron.

**Assistait également au titre des services :** Mme Isabelle Récalc, DGS

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie Chevalier

Date de la convocation : 10 juin 2011, affichée à la porte de la mairie le 10 juin 2011

**x x x**

En ouvrant la séance, **Monsieur Jean-Yves Clouet, Maire,** souhaite la bienvenue à l'assemblée, appelle les personnes présentes et donne lecture des 4 pouvoirs reçus.

**x x x**

**Intervention du Conseil de développement de la COMPA**

**Monsieur Laouenan** fait part de sa satisfaction de rencontrer des membres du Conseil de Développement et d'apprendre également que des réunions publiques sont organisées pour présenter leur activité et leur rôle. Mais quel est le mode de diffusion de l'information sur l'existence de ces réunions publiques ? **Monsieur Laouenan** note également que le Conseil de Développement est interrogé par la COMPA pour connaître son avis sur les Contrats de Territoire ? Mais qu'en est-il des élus locaux ? Les délégués à la COMPA ne servent-ils donc à rien ? Ainsi, l'inscription des projets de Mésanger au Contrat de Territoire a été une décision du Maire et non du Conseil Municipal.

**Monsieur Le Maire** précise que tout cela est consultable en mairie.

**Monsieur Laouenan** demande ensuite quel est le mode de financement de cet organisme.

**Monsieur Roger Classine,** représentant du Conseil de Développement, explique qu'ils fonctionnent grâce à l'appui d'une chargée de mission qui, administrativement est gérée par la COMPA, mais qui dépend uniquement de Conseil de Développement.

**Monsieur Le Maire** retient la proposition de diffuser dans le bulletin municipal les prochaines dates des réunions publiques. Un des prochains thèmes pourrait concerner la Réforme Territoriale.

A ce sujet, **Monsieur Classine** indique que l'information est également disponible sur le site de la COMPA. Une des grandes orientations de cette réforme consiste à diminuer le nombre des structures intercommunales, telles que les SIVOM. Or, sur le territoire du Pays d'Ancenis, l'histoire des différents SIVOM est très différente. Si la COMPA reprend leurs différentes compétences, comment ces différences seront-elles traitées ? Peut-être que certaines compétences reviendront de nouveau dans les communes. Mais en auront-elles toute la capacité financière ?

**Monsieur Laouenan** relève que les élus sont fortement incités à aller à la rencontre des entreprises. Mais aucune association d'entrepreneurs n'est venue solliciter les élus ! Par ailleurs, la question des locaux industriels et commerciaux qui resteraient vides est inquiétante. Comment cela est-il possible ?

**Monsieur Classine** explique que la destination des locaux est difficile à suivre. Certains bâtiments sont devenus des propriétés privées dont il est parfois très difficile de retrouver les propriétaires (SCI, ...°). Les recherches prennent nécessairement du temps ...

**Monsieur Le Maire** note qu'heureusement, à Mésanger, les entreprises mettent spontanément des panneaux en façade lorsqu'ils vendent leur affaire. C'est une bonne chose puisque la demande est importante, notamment de la part des jeunes artisans qui ne veulent plus avoir leurs ateliers à côté de leur domicile.

Enfin **Monsieur Laouenan** demande à quel niveau le Conseil de Développement place la réflexion sur les déplacements doux car il y a déjà de nombreuses institutions qui travaillent sur le sujet.

**Monsieur Classine**, indique que le principe est de s'appuyer sur l'expérience des communes : rebondir sur les expériences qui ne fonctionnent pas et s'entourer des spécialistes qui ont travaillé sur des expériences réussies. Par exemple : analyser les points de ruptures dans les liaisons de déplacement (cyclistes <-> piétons) et aider les communes à y remédier.

#### **Étude du procès-verbal de la séance du 19 mai 2011**

##### **➤ Vote à l'unanimité.**

Madame Depeyras fait observer que la question sur la porcherie a été posée par Bernard Laouenan.

## Étude du procès-verbal de la séance du 26 mai 2011

➤ **Vote à l'unanimité.**

---

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 11.05.1

#### Élections sénatoriales 2011

➤ **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le renouvellement des sénateurs de Loire-Atlantique interviendra le dimanche 25 septembre 2011.

Les conseils municipaux du département et des autres départements concernés ont été invités, par décret, à désigner leurs délégués et leurs délégués suppléants au sein du collège électoral le vendredi 17 juin 2011.

Pour la commune de Mésanger, il convient d'élire 15 délégués et 5 suppléants, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes ont été présentées au président du bureau :

- Liste d'Union Sénatoriale 2011
- Liste MCS

#### **Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code électoral ;*

*Vu le décret n°2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;*

*Vu la circulaire NOR/IOC/A/11/3812/C du ministre de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 19 mai 2011 ;*

*Vu la circulaire du préfet de la région des pays de la Loire et de la Loire Atlantique du 30 mai 2011 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 et son annexe ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dressé et clos le 17 juin 2011 à 20h40 ;*

#### **Le Conseil Municipal ayant procédé à l'élection sans débat au scrutin secret,**

La liste d'union sénatoriale 2011 obtient 21 suffrages et la liste MCS obtient 4 suffrages

- Sont donc élus 13 délégués et 5 suppléants issus de la liste d'union sénatoriale 2011 et 2 délégués issus de la liste MCS.
- Les noms et prénoms des élus, inscrits sur la feuille de proclamation, sont joints en annexe.



## 11.05.2

### Cession foncière

#### ➤ *Vente du chemin de la Planchette à Monsieur Cailler Daniel – La Roche*

Monsieur Cailler utilise le chemin communal de la Planchette depuis le 22 février 2010 pour les besoins de son activité équestre sur le terrain dont il est propriétaire à « La planchette », moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 15 € HT, conformément à la délibération du 27 janvier 2010, dans l'attente de pouvoir l'acquérir définitivement, ainsi que les autres terrains jouxtant le sien.

Après avoir consulté l'ensemble des riverains concernés par cette vente et travaillé en concertation avec la commune de La Roche Blanche et Monsieur Cailler, il apparaît que la vente peut désormais avoir lieu car :

- Monsieur Cailler est désormais propriétaire des parcelles en zone NCa qui entourent le chemin communal de La Planchette ;
- Un accord a été conclu avec Monsieur et Madame Tiger, propriétaires d'une parcelle voisine, prévoyant une servitude de passage pour leur garantir l'accès piéton à leur parcelle cadastrée ZS 31, située sur la commune de La Roche Blanche ;
- D'un commun accord entre la commune de Mésanger, la commune de La Roche Blanche et Monsieur Cailler, il est convenu que, en contrepartie de ladite vente, Monsieur Cailler fournira une passerelle qui franchira le « ruisseau de Pouillé » à hauteur du chemin mésangéen dit « des Rochettes » et la parcelle ZR 4 située à La Roche Blanche, assurant ainsi une liaison piétonne entre les deux communes, dès lors que Monsieur Cailler aura également rendu praticable ledit chemin, côté Mésanger, jusqu'à la passerelle.

#### *Après avoir entendu cet exposé,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis de France Domaine en date*

*Vu l'avis favorable de la commission urbanisme ;*

*Considérant que toutes les parties ont donné leur accord*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 24 voix « pour » et 2 abstentions***

- **DÉCLASSE** du domaine public la parcelle ZW 178, qui n'a pas de fonction de desserte ou de circulation automobile ;
- **AUTORISE** la vente de la parcelle ZW 178, située en zone NCa, d'une contenance de **2 738 m<sup>2</sup>** à Monsieur et Madame Cailler, domiciliés 142, rue des Coteaux à Drain (49530), au prix de 0,15 €/m<sup>2</sup>, soit **420 € environ, prix net vendeur**, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.

---

## D É B A T

---

**Monsieur Laouenan** demande si le chemin de substitution le long du bâtiment de Monsieur Cailler a bien été réalisé.

**Monsieur Lehy** répond par l'affirmative.

**Monsieur Laouenan** fait observer que le chemin des Rochettes n'est pas praticable jusqu'au ruisseau. Qui paye ?

**Monsieur Lehy** explique que tout sera mis en place quand la passerelle sera installée. Il sera noté dans l'acte de vente que la continuité de ce chemin devra être aménagée jusqu'à la passerelle, à la charge de Monsieur Cailler.

**Monsieur Laouenan** s'inquiète de l'échéance desdits travaux.

**Monsieur Lehy** indique qu'ils débiteront dès que l'acte de vente sera signé, sachant que Monsieur Cailler paye la passerelle et les services techniques municipaux assurent la pose.

**Madame Depeyras** note qu'il est désormais temps de vendre le chemin des Planchettes car il n'existe plus !

➤ Vote par 24 voix « pour » et 2 abstentions

---

### 11.05.3

#### Plan Local d'Urbanisme

##### ➤ *Inventaire des zones humides et des cours d'eau*

La Directive Cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 transcrite par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (loi LEMA) du 30 décembre 2006 fixe comme objectif le bon état écologique des eaux et milieux aquatiques à l'horizon 2015. Les zones humides contribuent au "bon état" des masses d'eau avec lesquelles elles sont liées.

Afin de garantir efficacement la protection de ces milieux, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire impose, avant le 9 septembre 2012, la réalisation d'inventaires des zones humides et des cours d'eau. Une fois validés, ils devront être pris en compte, par les communes, dans leurs documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, la COMPA a engagé en 2009, à la demande et pour le compte des communes, une étude d'inventaires des zones humides et des cours d'eau sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La COMPA a missionné le bureau d'études X.HARDY pour réaliser ces inventaires.

Afin de suivre l'étude et notamment la méthodologie employée et la qualité du travail réalisé par le prestataire, un comité de pilotage a été constitué à l'échelle intercommunale. Regroupant des délégués communautaires et divers partenaires associés (DDTM, GIP Loire Estuaire, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région, etc...), il valide, avant le passage en Conseil Communautaire, les inventaires.

A l'échelle communale, un groupe de travail et un groupe de suivi ont été créés. Le groupe de travail, constitué d'acteurs locaux (élu, agriculteur, représentant d'association de protection de l'environnement, etc...) a pour mission d'accompagner la démarche d'inventaires. Le groupe de suivi regroupant, en plus des membres précités, des représentants de différentes instances (DDTM, GIP Loire Estuaire, etc...), a un rôle de validation des cartes d'inventaires à l'échelle communale.

Les 29 communes de la COMPA ont été réparties en deux groupes. Fin 2009, les inventaires ont démarré sur le premier groupe constitué des 14 communes suivantes : ANCENIS, ANETZ, BELLIGNE, BONNOEUVRE, JOUE-SUR-ERDRE, LIGNE, MESANGER, MONTRELAIS, OUDON, PANNECE, RIAILLE, LA ROCHE-BLANCHE, ST MARS-LA-JAILLE et VRITZ.

Les étapes mises en œuvre sont les suivantes :

- Réunion de lancement de l'opération à l'échelle intercommunale ;
- Présentation, dans chaque commune, du travail de pré-localisation issu de l'analyse des données cartographiques et bibliographiques ;
- Sorties pédagogiques sur le terrain, à destination des membres des groupes communaux ;
- Prospections de terrain, par le prestataire ;
- Remise, dans chaque commune, de la cartographie provisoire des zones humides et des cours d'eau ;
- Levées des doutes, dans chaque commune, avec les membres du groupe de travail ;
- Restitution, dans chaque commune, pour validation du travail d'inventaires ;
- Affichage en mairie ;
- Analyse et prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de l'affichage ;
- Réunion du comité de pilotage à l'échelle intercommunale.

Le 25 mars 2011, le Conseil Communautaire de la COMPA a approuvé la méthodologie du travail d'inventaires des zones humides et des cours d'eau sur le 1<sup>er</sup> groupe de communes.

Il appartient désormais aux communes de se prononcer sur les résultats de l'inventaire sur leur territoire. Une fois approuvés, ils seront transmis par la COMPA à la Commission Locale de l'Eau pour validation finale.

***Après avoir entendu cet exposé,***

*Vu la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 fixant un objectif de bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015 ;*

*Vu la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;*

*Vu le SAGE Estuaire de la Loire approuvé le 9 septembre 2009 et notamment les prescriptions QM1 et QM2 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable par lesquelles la Commission Locale de l'Eau (CLE) demande que les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) réalisent un inventaire des zones humides à l'échelle parcellaire et recensent les cours d'eau de leur territoire dans un délai de 3 ans ;*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire de la COMPA du 25 mars 2011 approuvant la méthodologie du travail d'inventaires des zones humides et des cours d'eau sur le 1<sup>er</sup> groupe de communes ;*

*Considérant la nécessité de prendre en compte les zones humides et les cours d'eau dans le document d'urbanisme ;*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

***à l'unanimité***

- **DÉCIDE** de valider l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé sur la commune.

---

**D É B A T**

---

**Monsieur Lehy** explique que des questions techniques restent en suspens : il existe des zones humides en milieu de parcelles drainées. Comment les traite-t-on ? Les agriculteurs attendent la réponse de la COMPA.

**Monsieur Laouenan** souhaite savoir si les réponses à ces questions changeront le zonage.

**Monsieur Lehy** répond « non ». Elles éclaireront seulement les agriculteurs sur l'utilisation possible de ces parcelles de terres.

Pour terminer, **Monsieur Le Maire** informe l'assemblée que les zones humides recensées sur la commune

représentent 2,4 % du territoire communal. Elles sont naturellement plus importantes le long des ruisseaux.

➤ Vote à l'unanimité

---

#### 11.05.4

##### Assainissement

➤ **Raccordement de la ZI du Château Rouge et de La Mondaire au réseau d'assainissement d'Ancenis**

A Mésanger, la lagune de La Rousselière reçoit les effluents des villages de La Rousselière, de La Mondaire et de la Zone Industrielle du Château Rouge. Sa capacité épuratoire et hydraulique est largement dépassée :

- Elle reçoit environ 3 fois le volume pour laquelle elle est dimensionnée ;
- Elle reçoit environ 2 fois la charge de DBO pour laquelle elle est dimensionnée.

Cette situation génère de nombreuses nuisances pour les riverains (odeurs) et freine tout projet d'extension des entreprises dans la Zone Industrielle du Château Rouge.

Sachant que le réseau d'assainissement d'Ancenis passe à proximité, il a été demandé à la commune d'Ancenis de bien vouloir accepter que Mésanger déconnecte de son réseau la zone du Château Rouge et de La Mondaire pour renvoyer les effluents de ces deux zones vers le réseau d'Ancenis, avec mise en place d'un poste de refoulement et une extension du réseau d'eaux usées.

La Ville d'Ancenis a donné son accord de principe sous réserve que la Société Dairygold Food Ingredient SAS, installée sur la ZI du Château Rouge, fournisse tous les documents et certificats de conformité de l'ensemble de leurs rejets et qu'il n'y ait aucune augmentation nouvelle des volumes rejetés tant que le réseau d'Ancenis n'est pas raccordé à la nouvelle station d'épuration de Pays.

Le coût des travaux est estimé à **66 000 € TTC**, financés sur le budget annexe « assainissement » de la commune.

***Après avoir entendu cet exposé,***

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le budget annexe « assainissement » de la commune ;*

*Vu l'avis favorable du bureau municipal du 9 juin 2011 ;*

*Considérant la nécessité pour les habitants et les industriels de réaliser ce projet ;*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

***à l'unanimité***

- **ACCEPTE** ce projet de déconnection de la zone du Château Rouge et de La Mondaire de la lagune de La Rousselière, pour les reconnecter sur le réseau d'assainissement d'Ancenis, avec mise en place d'un poste de refoulement et une extension du réseau d'eaux usées ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché à venir correspondant, selon la procédure adaptée, pour un montant de travaux estimé à 66 000 € TTC;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général de Loire-Atlantique au titre du Contrat de Territoire 2009-2011, ainsi que tout autre organisme financeur.

---

## D É B A T

---

**Madame Guilloteau** demande où en est le projet d'assainissement collectif de La Roche.

**Monsieur Le Maire** rappelle que tous les éléments ne sont pas encore connus. Il faut changer le zonage d'assainissement et attendre les services de l'Etat.

**Monsieur Laouenan**, souhaite savoir, si malgré ce projet, la société DairyFood Ingredient pourra tout de même augmenter sa capacité avant 2015, date du raccordement du réseau d'Ancenis à la nouvelle station d'épuration.

**Monsieur Le Maire** explique que pour l'instant l'entreprise est tenue de réaliser des travaux de remise aux normes à sa charge. Il ajoute que l'été 2011 va être difficile à passer (odeurs), mais il espère que les travaux puissent être terminés avant la fin de l'année.

➤ Vote à l'unanimité

---

## FINANCES

### 11.05.5

#### **Dotations de fonctionnement (DGF et DSR)**

##### ➤ *Actualisation des critères physiques de la commune*

Les recettes des communes sont constituées essentiellement des produits de la fiscalité directe locale, prélevée sur les ménages résidants au titre de leurs moyens d'habitation et du versement des dotations d'Etat.

A ce titre, et depuis l'application de la Loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993, portant réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, chaque Commune perçoit une DGF constituée, pour partie, de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Cette DSR est composée, dans sa fraction de péréquation, de critères à renseigner, au nombre desquels sont comptabilisés le linéaire de voirie entretenue par la Commune et le nombre des enfants de 3 à 16 ans y résidant.

Or, il apparaît que ces données n'ont pas été réactualisées depuis 2002 alors que depuis 10 ans, la commune s'est beaucoup développée.

La dernière fiche de notification de la Dotation Globale de Fonctionnement fait état d'une longueur de voie arrêtée à 132 600 mètres linéaires, alors que le recensement exhaustif, réalisé par les services municipaux, fait état d'une longueur de voirie entretenue de **215 710 mètres linéaires**.

Ces éléments prennent en compte l'antériorité de l'entretien des voies, sur les quatre dernières années, afin de récupérer les sommes qui seraient dues par l'Etat, au titre de la prescription quadriennale, car c'est la notion de voie ouverte au public et donc entretenue par les services communaux ou intercommunaux (*Collecte des déchets ménagers et/ou existence d'un éclairage public*) qui détermine l'allocation de la Dotation et non simplement la propriété de celle-ci.

De même, le nombre d'enfants de 3 à 16 ans présents sur le territoire communal n'a jamais été réévalué. Ainsi la présence de 798 enfants est comptabilisée en 2010, alors que les chiffres, fournis par l'inspection académique de Loire-Atlantique, font état d'une population « jeune » présente sur le territoire communal comprise entre 911 et 1048 unités entre 2007 et 2010.

Population de 3 à 16 ans

	2007	2008	2009	2010
Fiche DGF INSEE	618	618	618	798
Statistiques IA44	911	923	992	1048

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements et les communes et les Etablissements publics ;*

*Vu la loi n°93-1436 du 31 décembre 1993, portant réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement ;*

*Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire au nom de la commune et sous le contrôle du Conseil municipal et celui du représentant de l'Etat dans le département à exécuter notamment les décisions du Conseil municipal ;*

*Vu les articles L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux biens communaux ;*

*Vu les articles L.2334-1, L.2334-7, L.2334-20, L.2334-21, L.2334-22 du Code général des collectivités territoriales ouvrant droit à perception de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Rurale ;*

*Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat en date du 3 décembre 2003 [M. et Mme Georges c/Commune de Bourges] ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

- **VALIDE** les deux propositions, permettant la prise en compte des données chiffrées relatives au kilométrage de voirie entretenue par la Commune de Mésanger et à la population «jeune» présente sur le territoire communal avec effet rétroactif sur les quatre dernières années, à savoir 2010 – 2009 – 2008 et 2007 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique, afin que ces données collectées puissent être prises en compte pour le calcul à venir de la fraction de péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale, pour les exercices budgétaires prochains ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique, au titre de la prescription quadriennale, afin que les données relatives :
  - au kilométrage de voirie entretenue par la Commune de Mésanger ;
  - à la présence d'une population « jeune » de 3 à 16 ans sur le territoire de Mésanger ;

soient rétroactivement comptabilisées pour donner droit au versement du complément de Dotation de Solidarité Rurale dû au titre des exercices 2010 – 2009 – 2008 et 2007. +

---

**D É B A T**

---

**Madame Depeyras** s'étonne que ces éléments n'aient pas été connus plus tôt.

**Monsieur Le Maire** explique que c'est la dernière année que les critères physiques sont pris en compte pour déterminer le montant de la dotation globale de fonctionnement. A partir de 2012, c'est le Parlement qui décidera de la répartition de l'enveloppe des dotations. C'est pourquoi il était important de réactualiser ces critères maintenant.

**Madame Hais** note que le kilométrage de voirie a augmenté de 70 km. Cela pourrait s'expliquer par les chemins de remembrement qui étaient gérés auparavant par l'association foncière.

**Monsieur Le Maire** acquiesce. Il ajoute que cela est sans doute également lié à l'augmentation du nombre de lotissements, aux parkings, ... .

**Monsieur Laouenan** relève en tout cas que ces mesures sont le résultat de la volonté de l'Etat de se désendetter.

➤ Vote à l'unanimité

#### 11.05.6

#### Budget assainissement 2011

##### ➤ *Décision modificative n°1*

Suite au vote du budget primitif 2011, il convient d'y apporter des ajustements au budget annexe « assainissement » comme suit :

#### DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2011

			Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>510 470,00 €</b>	<b>510 470,00 €</b>
Budget primitif 2011	Imputat°	FONCTION	510 470,00 €	510 470,00 €
Décision modificative n°1			0,00 €	0,00 €
042 - Dotations aux amortissements			6811	3 801,91 €
Redevance d'assainissement collectif	7061		200 000,00 €	
Redevance d'assainissement collectif	70611		-200 000,00 €	
Remboursement de frais	7087		-3 999,17 €	
	7088		3 999,17 €	
Dépenses imprévues	022	01	-3 801,91 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>494 410,00 €</b>	<b>494 410,00 €</b>
Budget primitif 2011	Imputat°	Fonction	494 410,00 €	494 410,00 €
Décision modificative n°1			0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes			167	-40 395,00 €
Emprunts et dettes	1678		40 395,00 €	

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le budget annexe « assainissement » 2011 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*par 25 voix « pour » et 1 abstention*

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 au titre de l'exercice 2011 du budget annexe « assainissement » de la commune, telle que présentée ci-dessus.

#### 11.05.7

#### Tarifs municipaux

##### ➤ *Fixation des tarifs 2011-2012 (Bibliothèque, Spectacle vivant)*

Tous les ans, il convient de réactualiser les tarifs appliqués aux usagers des services publics municipaux qui fonctionnent en fonction du rythme scolaire.

Pour l'année 2011-2012, soit du 5 septembre 2011 au 3 septembre 2012 inclus, sur proposition des commissions concernées, sont proposés les tarifs suivants :

## BIBLIOTHÈQUE

Abonnement annuel individuel adulte Mésangéen	13,25 €
Abonnement annuel individuel adulte Non Mésangéen	20,40 €
Abonnement annuel individuel enfant* Mésangéen	5,10 €
Abonnement annuel individuel enfant* non Mésangéen	10,20 €
Abonnement familial (parents+enfant* en nombre illimité) Mésangéens	20,00 €
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires RMI-RSA : 50 % de réduction (hors tarif famille), sur présentation d'un justificatif	

\*jusqu'à 18 ans

## SPECTACLE VIVANT

<b><u>Entrée pour un spectacle</u></b>	
Tarif plein	10,00 €
Tarif abonné pour 3 spectacles minimum	6,00 €
Tarif abonné « jeunes de – de 16 ans » pour 3 spectacles minimum	3,00 €
Tarif réduit (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, sur présentation d'un justificatif, groupe de 10 personnes, détenteur carte « Au fil des Scènes »)	7,50 €
Tarifs – 16 ans (gratuit pour les – de 6 ans)	4,00 €
Tarif « enfant » pour les spectacles jeune public (« Tire le Fil »)	4,00 €

<b><u>Boissons et produits de restauration vendus les jours de spectacle</u></b>	
<b>Boissons alcoolisées</b>	
Le verre	0,80 €
La bière (25 cl)	1,50 €
La bière spéciale	2,00 €
<b>Boissons non alcoolisées</b>	
Le verre	0,50 €
<b>Restauration</b>	
Sandwich	2,00 €
Autres	0,50 €

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis favorable de la commission « culture » du 16 mai 2011 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

- **ADOpte** les tarifs tels que présentés ci-dessus, en précisant qu'ils sont applicables pour la période comprise entre le 5 septembre 2011 et le 3 septembre 2012 inclus.

---

## CULTURE

### 11.05.8

#### Bibliothèque

##### ➤ *Suppression de documents du fonds de la bibliothèque*

Les documents de la bibliothèque « Mille et Une Pages » de Mésanger, acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de X années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- Le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Le(a) responsable de la bibliothèque peut donc être amené(e) à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront :

- Être jetés à la déchetterie afin d'y être recyclés
- Donnés à un autre organisme ou une association
- Vendus

***Après avoir entendu cet exposé,***

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant qu'il y a lieu de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale ;*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité***

- **AUTORISE** le(a) responsable de la bibliothèque à trier le fonds documentaire et à le traiter selon les modalités qui conviennent ;
- **PRÉCISE** que suite à chaque opération, le(a) responsable de la bibliothèque transmettra à Monsieur Le Maire pour validation un état récapitulatif du nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque ;
- **DÉCIDE** que, dans le cas d'une vente, les sommes seront reversées à la bibliothèque.

---

**D É B A T**

---

**Monsieur Le Maire** explique que des anciens livres ont déjà été donnés à une association pour être ensuite envoyés au Cameroun.

**Monsieur Laouenan** suggère que ce type d'initiative (dons de livres envoyés à l'étranger), très intéressant, pourrait faire l'objet d'une information dans le « Notre Ville ».

**Monsieur Le Maire** approuve entièrement.

➤ Vote à l'unanimité

---

## DÉCISIONS DU MAIRE

19/05/2011	Convention d'occupation à titre précaire - Appartement des Haras - M. Fabien GAUTRON -du 2 juillet 2011 au 3 juillet 2011 inclus
19/05/2011	Convention d'occupation à titre précaire - Studio des Haras - M. Fabien GAUTRON -du 2 juillet 2011 au 3 juillet 2011 inclus
01/04/2011	Renouvellement du <b>contrat de maintenance informatique</b> avec <b>ABG</b> : - Abonnement annuel pour boîtier de sécurité Fortigate : 392 € HT - Abonnement annuel service antispam et antivirus Mail (Rsafe Mail) : 390 € HT - Abonnement annuel Sauvegarde distante pour le serveur de fichier RSAFE : 522 € HT  TOTAL : 1 304 € HT soit <b>1 560 € TTC</b>
30/05/2011	Réalisation du curage des fossés pour l'année 2011 confiée à l'EURL Pascal TOUBLANC, sise à Champtoceaux, pour 9 574,60 € HT soit <b>11 451,22 € TTC</b> .

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ▪ Gala de Twirling

**Monsieur Le Maire** rappelle que le prochain gala de twirling aura lieu le 17 juin 2011 à 20h00. Il invite tous les élus à venir nombreux.

### ▪ Agence Départementale des Gens du Voyage

**Monsieur Le Maire** donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par l'ADGVC 44 (Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens de Loire Atlantique) demandant de tenir compte, dans le PLU de la commune en cours de révision, des besoins des gens du voyage en matière d'utilisation de l'espace.

Au vue de ce courrier, il convient que le SIVOM du canton d'Ancenis prévoit un emplacement réservé dans le PLU.

**Monsieur Lehy** demande la surface nécessaire **et** **Monsieur Garreau** demande les critères géographiques.

**Monsieur Le Maire** indique que le terrain doit se situer à moins de 4 km du centre-ville.

**Monsieur Maulny** en profite pour réitérer la demande de la commission « Gens du Voyage » du SIVOM de réserver un terrain aux gens du voyage sur Mésanger, pendant la fermeture du terrain d'Ancenis.

**Monsieur Le Maire** rappelle que ce n'est pas une obligation.

**Monsieur Maulny** le reconnaît mais s'interroge sur la capacité de la commune à faire acte de générosité.

**Monsieur Le Maire** explique que pour répondre à ce besoin, un espace sera aménagé sur le futur terrain pour les grands rassemblements.

**Monsieur Maulny** note qu'en attendant ces travaux, il n'y a donc pas d'autres solutions ? Or, Ancenis et Oudon ont réussi à mettre des petits terrains à disposition.

**Madame Depeyras** rejoint Monsieur Maulny. Elle note qu'il avait déjà attiré l'attention du Conseil Municipal sur cette question lors d'une précédente séance. Le Conseil n'avait pas alors souhaité aller plus loin non plus. Pour autant, si on ne fait rien, le stationnement se fera n'importe où, ce qui n'est pas une meilleure solution. Considérant que cette population existe, il faut bien faire avec cette réalité et chercher à trouver des solutions.

**Madame Monnier** souligne qu'ils ont refusé le terrain à Saint-Herblon.

**Monsieur Le Maire** dément cela. Tout le monde était d'accord pour retenir ledit terrain. Mais un seul riverain s'y est opposé et a réussi à faire échouer tout le projet.

**Madame Depeyras** observe que le problème reste entier pour cet été.

**Monsieur Le Maire** conçoit que quelque chose doit être fait pour les grands rassemblements. En revanche, il est plus réservé sur le terrain d'Ancenis mais une solution doit être trouvée pour cet été.

**Monsieur Goiset** demande qui est réellement allé voir l'aire d'accueil d'Ancenis ? En fait les travaux ne sont pas liés aux dégradations causées par les Gens du Voyage mais du fait de travaux mal faits ainsi qu'à des améliorations pour le fonctionnement courant de l'aire d'accueil.

**Monsieur Clémenceau** témoigne de certains voisins qui ont vu des gens du voyage prendre des photos des entreprises de la zone de l'Aubinière.

**Monsieur Le Maire** indique qu'ils sont suivis par la gendarmerie.

**Monsieur Maulny** rappelle que depuis que les Gens du Voyage sont accueillis sur des aires qui leurs sont dédiées, ils payent leur eau, énergie, ...

▪ **Association mésangéenne de danse**

**Monsieur Le Maire** indique aux conseillers municipaux qu'il a apprécié la lettre de remerciement de l'association pour l'aide apportée par la commune.

▪ **Commissions scolaire et sport**

**Monsieur Laouenan** relève que les commissions « scolaire-enfance-jeunesse » et « sports » travaillent toutes les deux sur la question de la jeunesse. Il pose donc la mise en commun (« mutualisation ») de ce type de réflexion entre les commissions.

**Monsieur Le Maire** rappelle alors que la commission « chef de file », chargée de la jeunesse, est celle de Pierre Maulny. Si la commission « sports » de Nadine You souhaite aborder la problématique de la jeunesse, elle doit d'abord s'appuyer sur celle de Pierre Maulny.

**Madame You** explique qu'il ne s'agissait pas de faire de l'ombre à la commission « scolaire-enfance-jeunesse » mais de réfléchir sur le rapport de la jeunesse au sport. La commission « sport » n'avait pas de volonté de s'approprier la jeunesse et reste bien sûr ouverte pour partager la réflexion avec la commission « scolaire » et mettre en place des actions ensemble.

**Monsieur Le Maire** souligne le travail effectué en commission et remercie la forte implication des élus, qui est une chance par rapport aux années antérieures.

Sur le fond, **Monsieur Laouenan** observe que le travail sur la jeunesse est un très beau projet.

▪ **Salles de réunion**

**Monsieur Laouenan** a entendu que, suite au déménagement des commerçants de l'Espace Cornouaille, les locaux laissés vacants seraient transformés en salles de réunions. Qu'en est-il exactement ?

**Monsieur Le Maire** explique que le projet de regroupement des 4 commerçants au sein de la « SCCV des Chênes » est encore au stade du permis de construire. Le transfert des commerçants dans leurs nouveaux locaux n'aura donc pas lieu avant fin 2012.

En attendant, la commission « urbanisme » travaille sur un projet d'ensemble qui valorise les locaux de l'Espace Cornouaille et prévoit la création de salles de réunions à l'horizon 4-5 ans.

▪ **Travaux dans l'ancien presbytère**

**Monsieur Laouenan** indique qu'il n'a pas vu l'arrêté municipal concernant l'utilisation du domaine public pendant les travaux.

▪ **Formation des élus**

**Madame Depeyras** a noté l'absence de diffusion de plaquettes relatives à la formation des élus depuis longtemps.

**Monsieur Le Maire** indique qu'effectivement, depuis un certain temps, la mairie ne reçoit plus les plaquettes de l'ADICLA. Par ailleurs, toutes les propositions de formations/séminaires qu'il a reçu dernièrement sont à Paris.

▪ **Saison culturelle 2011-2012**

**Monsieur Garreau** présente les spectacles qui seront diffusés pour la prochaine saison culturelle. Cette saison 2011-2012 sera présentée au public lors du Forum des Associations, avec 2 spectacles gratuits. Les abonnements pourront s'effectuer ce jour et les deux semaines suivantes à la bibliothèque. La plaquette sera distribuée avec le prochain « Notre Ville ».

**Monsieur Garreau** en profite pour solliciter les conseillers municipaux pour venir aider les organisateurs le jour de la fête de la musique.

▪ **Prochaines réunions**

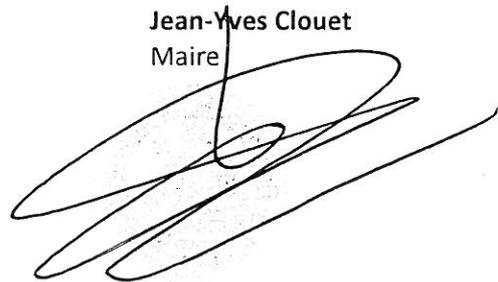
ZAC Cour des Bois : réunion publique le mercredi 29 juin 2011

Conseil Municipal : lundi 11 juillet 2011

---

**Monsieur Le Maire** remercie l'assemblée et clôt les débats à 22h15.

Jean-Yves Clouet  
Maire



Sylvie Chevalier  
Secrétaire de séance

